

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

POINT 7 (A) DE L'ORDRE DU JOUR

CX/FL 03/07

F

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

**COMITÉ DU CODEX SUR L'ÉTIQUETAGE DES DENRÉES ALIMENTAIRES
TRENTE ET UNIÈME SESSION
OTTAWA (CANADA), 28 AVRIL – 2 MAI 2003**

**PROJET D'AMENDEMENT À LA NORME GÉNÉRALE POUR L'ÉTIQUETAGE DES
DENRÉES ALIMENTAIRES PRÉEMBALLÉES (PROJET DE
RECOMMANDATIONS CONCERNANT L'ÉTIQUETAGE DES ALIMENTS
OBTENUS À L'AIDE DE CERTAINES TECHNIQUES DE MODIFICATION
GÉNÉTIQUE/GÉNIE GÉNÉTIQUE) :
DÉFINITIONS
(ALINORM 03/22 ANNEXE III)**

OBSERVATIONS DES GOUVERNEMENTS À L'ÉTAPE 6

OBSERVATIONS DE :

**BRÉSIL
CONSUMERS INTERNATIONAL (CI)**

PROJET D'AMENDEMENT À LA NORME GÉNÉRALE POUR L'ÉTIQUETAGE DES DENRÉES ALIMENTAIRES PRÉEMBALLÉES (PROJET DE RECOMMANDATIONS CONCERNANT L'ÉTIQUETAGE DES ALIMENTS OBTENUS À L'AIDE DE CERTAINES TECHNIQUES DE MODIFICATION GÉNÉTIQUE/GÉNIE GÉNÉTIQUE) : DÉFINITIONS (CL 2001/22-FL)

OBSERVATIONS DES GOUVERNEMENTS À L'ÉTAPE 6

BRÉSIL :

Le Brésil croit que le titre doit être conservé et qu'il faudrait ajouter « **et des ingrédients alimentaires** » après « ...aliments » pour obtenir :

« **Projet de recommandations concernant l'étiquetage des aliments et des ingrédients alimentaires** obtenus à l'aide de certaines techniques de modification génétique/génie génétique. »

Justification : pour que le texte soit conforme à la définition de « aliments et ingrédients alimentaires » (Section 2, Définitions, Annexe III) et avec le titre du document « Avant-projet de directives pour l'étiquetage des aliments et des ingrédients alimentaires obtenus à l'aide de certaines techniques de modification génétique / génie génétique : dispositions d'étiquetage » (Annexe IV, Alinorm 03/22).

Section 2. Définitions

Nous suggérons de numéroter les termes et expressions suivant l'ordre dans lequel ils se présentent dans le texte :

- 2.1 « Aliments et ingrédients alimentaires obtenus à l'aide de certaines techniques de modification génétique/génie génétique »
- 2.2 « Organisme »
- 2.3 « Organisme génétiquement modifié / issu du génie génétique »
- 2.4 « Biotechnologie moderne »

Biotechnologie moderne » – Le Brésil est favorable à la conservation de la définition de « biotechnologie moderne » dans le texte sauf si l'expression n'est pas employée dans l'étiquetage des aliments.

CONSUMERS INTERNATIONAL (CI) :

Section 2. Définitions

Consumers International (CI) était favorable aux définitions contenues dans ce texte en tant que compromis pour les avancer à l'étape 8. Maintenant que les définitions ont été retournées à l'étape 6, nous pouvons continuer d'y être favorables, mais seulement s'il est dit clairement

que le libellé sur l'étiquette pourra être différent – plus facile à comprendre pour le consommateur – que ce qui figure dans la Section Définitions. À cet égard, nous sommes fortement favorables à l'inclusion de la note de bas de page 1 qui dit « La terminologie employée dans la présente section (Définitions) ne devrait pas déterminer la terminologie qu'il convient d'adopter sur les étiquettes des aliments. » S'agissant de la Section des définitions, nous comprenons qu'il est logique d'employer « biotechnologie moderne » puisque c'est l'expression employée dans d'autres tribunes du Codex comme le Groupe spécial intergouvernemental du Codex sur les aliments obtenus à l'aide de la biotechnologie de même que la définition qui se trouve dans le Protocole de la Convention sur la diversité biologique de Carthagène. Nous pensons également que les autres définitions devraient être conservées. Mais nous ne pensons pas que l'expression « biotechnologie moderne » devrait être autorisée sur les étiquettes des aliments parce qu'elle est trop vague et trompeuse pour le consommateur. Les enquêtes auprès des organisations membres de CI réalisées dans le monde montrent clairement la préférence pour l'expression « modifié génétiquement » ou « issu du génie génétique » au lieu d'expressions vagues comme « produit de la biotechnologie moderne », « produit issu du génie génétique », etc. qui sont trop vagues et que le consommateur ne comprend pas.